

Mot du Président



L'activité de l'APSF a été aussi dense que variée en 2023 et lors des premiers mois de 2024. Entre réflexion sur les défis futurs, action auprès des partenaires pour informer et proposer et réalisations, l'APSF a poursuivi ses efforts pour renforcer la capacité des sociétés de financement à accompagner l'investissement et le cycle d'exploitation des entreprises ainsi que la consommation des ménages.

De quoi s'agit-il, concrètement ?

Réflexion sur les défis futurs. L'APSF a engagé un débat national sur la digitalisation et a fait le point du niveau de maturité de la digitalisation au sein des sociétés de financement, examinant par là même, les défis à relever pour tirer le meilleur profit des opportunités qu'offrent les nouvelles technologies. Aspect central et non des moindres dans ce cadre : le citoyen doit être au cœur de toutes les préoccupations des utilisateurs du digital.

L'APSF est partie prenante dans la concertation engagée par BKAM autour des moyens de mesurer, de prévenir et de traiter le surendettement des ménages. Nul doute à ce sujet que l'expérience de l'APSF en matière de lutte contre le surendettement est des plus utiles, puisqu'on s'achemine, a priori, vers la notion de crédit responsable, idée très tôt défendue par l'APSF.

Concertation avec les partenaires pour informer et proposer. Après le diagnostic élaboré de concert avec la DSB, l'APSF est revenue sur les doléances des sociétés de financement pour lesquelles l'appui de BKAM est nécessaire : difficultés judiciaires, conditions de développement du factoring ... Dans ce cadre, elle a élaboré un plan d'action 2023 / 2024 qu'elle lui a soumis pour application.

Pour faire en sorte de dépasser les obstacles sur le terrain, l'APSF, reçue par deux fois par de hauts magistrats, a de nouveau évoqué les difficultés rencontrées auprès des tribunaux, s'agissant en particulier du traitement des cas de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Mot du Président

Suite et fin

Réalisations. A force de persévérance et d'endurance, l'APSF a mené à son terme en concertation avec la NARSA, le chantier des procédures d'immatriculation des véhicules financés à crédit, avec des avancées dans la mise en œuvre de la solution d'échanges dématérialisés avec la NARSA pour ce qui est des procédures d'enregistrement des nantissements et de l'authentification des mainlevées. La solution est fin prête, les tests ont été effectués et il reste la décision de lancement de la solution. Autre acquis pour les SF, celui de la généralisation de la convention de précompte RCAR- sociétés de financement qui est désormais proposée pour sa signature à l'ensemble des sociétés de crédit à la consommation.

Dernier aspect et non des moindres en 2023, l'APSF a exprimé sa **solidarité pleine et entière avec les populations touchées par le séisme d'Al Haouz en 2023**. Ce qui s'inscrit parfaitement dans son engagement social lancé formellement en 2007 et renforcé depuis lors.

Depuis janvier 2024, l'APSF a accueilli deux SF nouvellement créées : une SCB et une d'affacturage et salué le retour au sein de son Conseil de deux vétérans du leasing dont l'apport contribuera, à n'en pas douter, à enrichir son action professionnelle.

Bonne lecture !

Abdallah Benhamida